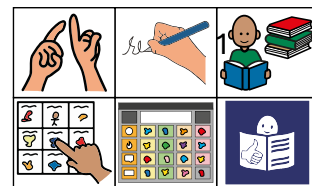




Comprendre et connaître mes droits en mars.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

droit civique

Avoir un droit civique, c'est pouvoir participer à la vie de mon pays par exemple :

- voter pour choisir le maire de la ville, le président du pays ...
- se présenter aux élections
- devenir tuteur ou curateur d'une personne

Extrait « Petit vocabulaire de la charte de la personne accueillie » Le Pas de Côté

Droit à l'exercice des droits civiques attribué à la personne accueillie

J'ai des droits civiques.

Le droit civique c'est par exemple le droit de vote.

Je peux m'intéresser à ce qui se passe dans le monde.

J'ai le droit de savoir.

J'ai le droit d'apprendre.

J'ai le droit de donner mon avis.



Document réalisé en facile à lire et à comprendre au SAVI en 2019 par Dorian, Nicolas, Anne-France, Yordan et Sabine.



©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Comprendre et connaître mes droits en mars.



personne	aider	accompagnant référent	participer
je	choisir	donner son avis	voter
maire	être	candidat	tuteur curateur
président	élection	République française	décider
député	pour	élu	vie politique

*Étiquettes
à imprimer
en A4 ou A3,
à plastifier
et à découper
pour modéliser.*

*Pour créer
votre fiche :
Ajouter
les visuels
adaptés aux
personnes
que vous
accompagnez.*

Donner 1 définition si besoin, par exemple :
Élection = choix de personnes par 1 vote